



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 7 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/06/2022

Date d'affichage 02/06/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h02).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES JEUNES PARTICIPANTS AU BEAULIEU DE FRANCE

Présentation de la décision

Chaque année, les jeunes (18-30 ans) qui participent au Beaulieu de France bénéficient d'une participation à hauteur de 50 % par l'association « Alliance des Beaulieu de France » soit 25 € sur les 50 € demandés.

Pour les 25 € restant à charge, la commune les versera à l'association Beaulieu Tourisme Animation.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider cette participation pour les jeunes de la commune qui participeront à cette manifestation.

Anaïs LAUTRU n'a pas participé au vote de cette délibération.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 juin 2022.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.